



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

AVIS est par les présentes donné qu'une **séance extraordinaire** du conseil d'arrondissement est convoquée par la mairesse de l'arrondissement, Stephanie Valenzuela, pour être tenue au 5160, boulevard Décarie, au rez-de-chaussée (salle du conseil), Montréal, le **17 novembre 2025 à 9 heures**, et qu'il y sera pris en considération les sujets énumérés à l'ordre du jour ci-joint :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 novembre 2025 à 9 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

10.03 Commentaires

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de commentaires des membres du conseil.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions orales du public.

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions écrites du public.

10.06 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

30 – Administration et finances

30.01 Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1254570014

Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement prévue le 27 novembre 2025 à 19 h, pour le mercredi 26 novembre 2025 à 19 h, à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 5160, boulevard Décarie.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), ne peut être pris en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

DONNÉ À MONTRÉAL ce 14 novembre 2025.

Julie Faraldo-Boulet
Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1254570014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement prévue le 27 novembre 2025 à 19 h, pour le mercredi 26 novembre 2025 à 19 h, à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 5160, boulevard Décarie.

IL EST RECOMMANDÉ :

De modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement prévue le 27 novembre 2025 à 19 h, pour le 26 novembre 2025 à 19 h, à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 5160, boulevard Décarie.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2025-11-13 09:50

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254570014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement prévue le 27 novembre 2025 à 19 h, pour le mercredi 26 novembre 2025 à 19 h, à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 5160, boulevard Décarie.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année. Par ailleurs, en vertu des articles 319 et 320 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CDN/NDG-1), le conseil d'arrondissement établit, par résolution, les dates et les lieux de ses séances. Il peut également en vertu de ce même article décider, par résolution, qu'une séance ordinaire déjà prévue au calendrier débutera au jour, à l'heure ou à l'endroit qu'il précise plutôt que conformément au calendrier établi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 170243 - 4 novembre 2024 - Approuver, tel que soumis, le calendrier et le lieu des séances ordinaires pour l'année 2025
CA25 170207 – 2 septembre 2025 - Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement prévue le 24 novembre 2025 à 19 h, pour le jeudi 27 novembre 2025 à 19 h, à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 5160, boulevard Décarie.

DESCRIPTION

Suite aux élections municipales du 2 novembre dernier, les dates des séances doivent être ajustées
La séance du conseil d'arrondissement de novembre est actuellement prévue pour le 27 novembre 2025.
Or, la date retenue pour la première séance du conseil d'agglomération est le 27 novembre 2025.
L'arrondissement doit donc modifier la date de la séance du conseil d'arrondissement prévue au mois de novembre 2025.
Il est donc proposé que la séance se tienne le mercredi 26 novembre 2025 à 19h, à la salle du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

JUSTIFICATION

L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chapitre C-19) précise que c'est le conseil qui peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il choisit plutôt que conformément au calendrier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public annonçant la modification au calendrier des séances du conseil d'arrondissement sera publié.
Les informations seront également mises à jour sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Etienne BRUNET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FARALDO BOULET
Secrétaire d'arrondissement

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-12

Guylaine GAUDREAU
Directrice des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière

Tél : 514-868-3644
Télécop. :